

17. Lors de la réunion de la Commission 4 à Zürich en 1948 un accord officieux avait été conclu entre l'office du British Nautical Almanac et l'Institut d'Astronomie Théorique de l'U.S.S.R. à Léningrad pour le calcul, pour le volume international *Apparent Places of Fundamental Stars*, des coordonnées des étoiles 'de dix jours' précédemment fournies par l'Office de la Connaissance des Temps.

Cet accord suivant lequel l'Institut d'Astronomie Théorique avait entrepris le calcul des positions apparentes de 210 étoiles, tandis que l'office du British Nautical Almanac s'était chargé des autres 216 étoiles, s'est révélé efficace, et la Commission exprime sa reconnaissance à l'Institut d'Astronomie Théorique pour avoir entrepris ce travail dans un aussi court délai et pour avoir fourni très en avance les positions calculées. Il est signalé que cet accord a maintenant été officiellement confirmé.

18. La Commission 4 exprime sa satisfaction pour la révision du FK 3 entreprise par l'Astronomische Rechen-Institut à Heidelberg en utilisant les observations postérieures à la formation de ce catalogue, et pour l'établissement qui est en cours d'un supplément contenant les étoiles brillantes jusqu'à la magnitude 7 environ. Quant au catalogue fondamental d'étoiles faibles, il nécessite un accord spécial; ce catalogue devrait être strictement rattaché au système du FK 3.

(La Résolution 3 a reçu l'accord des Commissions 7, 17, 20 et 20a; la Résolution 7 celui de la Commission 31. Les Résolutions 8 et 9 ont reçu l'accord des Commissions 8 et 8a. Les Résolutions 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ont reçu celui des Commissions 7, 8, 8a, 17, 20, 20a et 31.)

* Dans cette expression, les coefficients ont été légèrement modifiés pour les faire concorder rigoureusement avec la correction adoptée pour la longitude moyenne tabulaire du soleil; en conséquence, ils diffèrent de ceux qui avaient été donnés dans *A.J.* 53, 172; *Bulletin Astronomique*, tome xv, p. 291; *M.N.* 111, p. 624 et dans le Rapport de la Commission 4, p. 88. Les différences sont négligeables en pratique, mais pour éviter tout désaccord, les expressions ci-dessus devront être utilisées à l'avenir.

† A la suite de cette enquête, la proposition n'a pas été adoptée.

Commission 5

1. La Commission a appris avec intérêt que le *Jahresbericht* pour l'année 1950 est préparé et que le retard dans la publication sera bientôt rattrapé. A la demande des éditeurs, elle émet le vœu que les noms d'auteurs soient toujours accompagnés des prénoms, pour éviter des confusions possibles entre homonymes.

2. La Commission recommande que tous les travaux originaux soient accompagnés d'un sommaire dans la langue employée par l'auteur et, si possible, de la traduction de ce sommaire dans une seconde langue.

3. En vue d'aider à la publication d'une nouvelle édition du répertoire 'Les Observatoires astronomiques et les Astronomes', la Commission estime qu'il y aurait lieu d'attribuer à l'Observatoire Royal de Belgique une subvention de 500 dollars.

4. La Commission consciente de l'intérêt que présentent les *Astronomical News Letters* donnant régulièrement des résumés de travaux publiés exclusivement en russe, ainsi que de l'utilité de disposer de traductions intégrales des importants mémoires russes, demande qu'une somme de 600 dollars soit mise à sa disposition pour aider à ces initiatives.

5. La Commission appréciant le travail effectué par la *Bibliographie mensuelle de l'Astronomie*, estime que la subvention qui lui a été attribuée doit lui être renouvelée à concurrence de 1500 francs-or pour la période des trois années à venir (1952, 1953, 1954). Elle recommande qu'un exemplaire des publications astronomiques soit adressé dès parution au:

Centre National de la Recherche Scientifique,
Service de Rédaction du Bulletin Analytique,
45 rue d'Ulm,
Paris 5